Département de la Sarthe

BESSÉ sur BRAYE

Mairie

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 JUIN 2023

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, M. LEROY Michel, Mme THOIREY Isabelle, Mme CARREAU Claudie, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, M. BOISNARD Jean-Pierre, Mme SCHNECKENBURGER Karine, Mme BESNIER Claire.

M. GILLET Danick donne pouvoir à Mme NELET Annie
Mme FOUILLEUL Marie-Claire donne pouvoir à Mme SCHNECKENBURGER Karine
M. DESHAYES Patrick donne pouvoir à Mme CARREAU Claudie
Mme LAMBRON Céline donne pouvoir à Mme SERRE Geneviève

Etaient Absentes excusé(e)s : M. GILLET Danick, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. DESHAYES Patrick, Mme LAMBRON Céline, M. POHU Frédéric.

Était Absent : M. CROSNIER Matthias, Mme BOURGOIN Jocelyne.

Assistait : Mme MOREL Céline, rédacteur territorial

Mme NELET Annie est élue Secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des réunions des 4 et 24 mai 2023 sont approuvés par le Conseil Municipal. Ils sont signés par M. le Maire et les Secrétaires de séance après avoir entendu les observations des membres présents.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 15 JUIN 2023

AFFAIRES GENERALES

1. Convention d'occupation des locaux 2 avenue de Gare (ancienne école groupe 1) pour les activités de cours de musique avec la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

FINANCES

2. Tarifs des services municipaux
3. Fonds départemental d'investissements durables – Convention avec le Département de la Sarthe

URBANISME

4. Etude du site classé du château de Courtanvaux et de son parc

QUESTIONS DIVERSES

5. Convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial
6. Remerciements

AFFAIRES GENERALES

1. Convention d'occupation des locaux 2 avenue de Gare (ancienne école groupe 1) pour les activités de cours de musique avec la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille *(délibération n°202306DL049)*

Vu la délibération du 12 décembre 2013 acceptant la mise à disposition du centre social pour dispenser des cours de musique par le Syndicat Mixte des Vallées de la Braye et de l'Anille (école de musique intercommunale),

M. le Maire explique que pour faire suite au regroupement de l'école primaire sur le site de l'école groupe 2 (14 rue des écoles), les locaux de l'école groupe 1 (situés 2 avenue de la gare) sont devenus vacants. La salle de musique ayant été transformée en annexe du self, les cours de musique ont été transférés dans les locaux de l'école groupe 1, au 2 avenue de la Gare.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'établir une nouvelle convention avec la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille et le Syndicat Mixte des Vallées de la Braye et de l'Anille pour l'occupation des locaux 2 avenue de la Gare, pour dispenser des cours de musique.

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à signer la convention énoncée ci-dessus avec la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille et le Syndicat Mixte des Vallées de la Braye et de l'Anille.

Nombre de conseillers votants	: 15
Votes pour	: 15
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

FINANCES

2. Tarifs des services municipaux

1.1. Tarifs de la cantine scolaire *(délibération n°202306DL050)*

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire, à compter du 1er septembre 2023.

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de la cantine scolaire, à compter du 1er septembre 2023, comme suit :

CANTINE SCOLAIRE	TARIFS Applicables au 01/09/2023 Année scolaire 2023/2024
Enfant	3.80 €
Adulte	6.00 €
Personnel de service	4.80 €
Stagiaire d'école avec gratification	3.80 €
Stagiaire d'école	GRATUIT

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 14
Votes contre : 1
Abstentions : 0

NOM	PRENOM	Pour	Contre	Abstention
LACOCHE	Jacques	x		
FOUILLEUL	Marie-Claire	x		
MARIAIS	Jean-Pierre	x		
NELET	Annie	X		
LEROY	Michel	x		
THOIREY	Isabelle			X
CARREAU	Claudie	x		
GILLET	Danick	X		
SERRE	Geneviève	x		
BORDE	Jany	x		
DESHAYES	Patrick	x		
SCHNECKENBURGER	Karine	x		
BOISNARD	Jean-Pierre	x		
CROSNIER	Matthias			
POHU	Frédéric			
BESNIER	Claire	x		
LAMBRON	Céline	x		
BOURGOUIN	Jocelyne			
TOTAUX DES VOTES		14	0	1
RESULTAT DES VOTES		APPROUVE		

1.2. Tarifs de la médiathèque *(délibération n°202306DL051)*

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter certains tarifs de médiathèque, à compter du 1er janvier 2024.

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de la médiathèque, à compter du 1er janvier 2024, comme suit :

MEDIATHEQUE	TARIFS Applicables au 1er janvier 2024
Droit d'inscription annuel : Adulte	5.50 €
Droit d'inscription annuel : Enfant jusqu'à 18 ans	GRATUIT
Droit d'accès à Internet	GRATUIT
Droit d'accès à un ordinateur (pour traitement de texte)	GRATUIT
Impression page internet : (par carnet à souches) la page	0.20 €
Café ou thé	0.50 €
Droit d'inscription pour l'ensemble d'une famille campeur (5 imprimés maxi)	5.50 €
Droit d'inscription d'entrée annuel Collectivités (écoles, EPHAD) **hors Bessé** (par carnet à souches)	20.00 €
Droit d'inscription d'entrée annuel Collectivités (écoles, EPHAD) **de Bessé** (par carnet à souches)	GRATUIT
Tarif adulte hors Bessé (par ticket)	6.50 €
Atelier « Tricots avec les bras »	3.10 €
Ateliers	2.00 €

PHOTOCOPIES et DOCUMENTS CLE USB		Noir & Blanc				Couleur			
		A4		A3		A4		A3	
		Simple	Recto Verso	Simple	Recto Verso	Simple	Recto Verso	Simple	Recto Verso
Carnet à souches (Fait par un agent)	**Particulier**	0,20 €	0,40 €	0,30 €	0,60 €	0,50 €	1,00 €	1,00 €	2,00 €
	Association (Limité à 100 unités par demande) *Pour les quantités importantes de photocopies noir et blanc demandées à l'agent d'accueil, le délai minimum sera de 1 semaine pour les récupérer*	Gratuit				0.50€	1.00€	1.00€	2.00€
	Demandeur d'emploi et bénéficiaire du RSA (domicilié à Bessé) Sur présentation d'un justificatif obligatoire : *- Attestation CAF pour le RSA avec l'adresse - Relevé de situation mensuelle de moins de 3 mois pour les demandeurs d'emploi avec l'adresse - Etudiant sur présentation de la carte d'étudiant*	Gratuit				0.50€	1.00€	1.00€	2.00€

Plafond à 30 impressions dans le cadre de démarches sociales ou de la recherche d'emploi

Carnet à souches	SCAN	0.20€
	Fourniture perfo-relieuse avec façon	1.00€

VENTE DE LIVRES AU PROFIT DU TELETHON OU D'ASSOCIATIONS CARITATIVES (DESHERBAGE) *Après avis du Maire*	TARIFS Applicables au 1er janvier 2024
Livre de poche	1.50 €
Bande dessinée	2.00 €
Livre enfant format classique	1.50 €
Livre enfant petit format	1.00 €
Roman adulte	3.00 €
Documentaire au contenu obsolète	1.50 €
Documentaire plus récent	2.00 €

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

1.3. Tarifs des concessions funéraires (*délibération n°202306DL052)*

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs des concessions funéraires, à compter du 1er janvier 2024.

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs des concessions funéraires, à compter du 1er janvier 2024, comme suit :

CONCESSIONS CIMETIERE	TARIFS Applicables au 1er janvier 2024
Cimetière	
Concession 15 ans	80.00 €
Concession trentenaire	165.00 €
Concession cinquantenaire	245.00 €
Carré Enfant (en bas âge) **(carré n° 2 partie basse)**	
Concession trentenaire	60.00 €
Concession cinquantenaire	95.00 €
Columbarium	
30 ans	350.00 €
Cave-urne	
30 ans	350.00 €
Jardin du souvenir	
Fourniture et gravure d'une plaque 5x10 (fournie par la commune)	0.00 €

Caveau occasion = même tarif qu'une concession normale

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

1.4. Tarif surtaxe assainissement (*délibération n°202306DL053)*

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le tarif de la surtaxe assainissement, à compter du 1er janvier 2024.

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe le tarif de la surtaxe assainissement, à compter du 1er janvier 2024, comme suit :

SURTAXE ASSAINISSEMENT	TARIF Applicable au 1er janvier 2024
Surtaxe assainissement	1.12 €

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

1.5. Tarif Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) (*délibération n°202306DL054)*

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le tarif pour la Participation à l'Assainissement Collectif, à compter du 1er janvier 2024.

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe le tarif de la Participation pour l'Assainissement Collectif, à compter du 1er janvier 2024, comme suit :

PAC	TARIF Applicable au 1er janvier 2024
Participation pour l'Assainissement Collectif	805.00 €

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

1.6. Tarifs coupes de bois (*délibération n°202306DL055)*

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs pour les coupes de bois, à compter du 1er janvier 2024.

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Accepte la proposition de M. le Maire
- Fixe les tarifs des coupes de bois, à compter du 1er janvier 2024.

COUPE DE BOIS	TARIFS Applicables au 1er janvier 2024
Lots à forte pente (tout bois)	6.90 € TTC / stère
Bois tendre	7.00 € TTC / stère
Bois dur (y compris Châtaignier)	12.00 € TTC / stère
Bois façonné, mélangé (bois tendre et dur), bord de route	34.00 € TTC / stère
Bois d'exploitation difficile	5.00 € TTC / stère

Ces tarifs sont appliqués à l'acheteur au moment de la signature du contrat.

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

1.7. Tarif vente de compost (*délibération n°202306DL056)*

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le tarif pour la vente de compost, à compter du 1er janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe le tarif pour la vente de compost, à compter du 1er janvier 2024.

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

COMPOST	TARIF Applicable au 1er janvier 2024
Vente de compost	17.00 € TTC le m^3

La période est fixée par les services techniques en fonction du stock et de la disponibilité.

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

1.8. Tarifs de la piscine municipale (*délibération n°202306DL057)*

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter certains tarifs de la piscine municipale, à compter du 1er janvier 2024.

DEBAT DES CONSEILLERS

Mme BESNIER Claire, souhaite revoir la convention entre la piscine et le camping pour qu'elle soit finalisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de la piscine municipale, à compter du 1er janvier 2024, comme suit :

ACTIVITES A LA PISCINE MUNICIPALE	TARIFS Applicables au 1er janvier 2024
Anille Braye section Natation : 2 heures par semaine	122.00 € / mois
Anille Braye Section Triathlon : 2 heures par semaine	122.00 € / mois
Club de Natation extérieur : séance de 2 heures	38.00 €
École de Triathlon - séance de 30 minutes par semaine	31.50 €
Association BESSE SUBAQUA : 2 heures 30 par semaine	154.00 € / mois
Camping : accès piscine **:** 2 fois par jour	Gratuit
Camping : location permanente - accès piscine pour 10 entrées uniques/mois	Gratuit
Collèges publics (pour information, subvention versée par le Conseil Départemental)	Gratuit
Militaires et gendarmes (séance encadrée et imposée)	3.70 €
Bracelets et clés	22.00 €
Entrée à l'unité	
- Enfant de moins de 3 ans	Gratuit
- Enfant de 3 ans à moins de 6 ans	1.50 €
- Enfant de 6 ans à moins de 16 ans	2.50 €
- Adulte Besséen	4.40 €
- Adulte adhérent au CNAS	4.40 €
- Adulte hors Bessé	6.00 €
- Personnel communal de Bessé (agent et retraité)	3.70 €
- Etudiant, apprenti, handicapé	3.70 €
- Accompagnateur (centre aéré, EHPAD...)	3.70 €
- Bénéficiaire RSA ou équivalent, demandeur d'emploi	3.70 €
Groupes accompagnés (centres de loisirs, garderie, personnes handicapées,etc...)+5 personnes : 1 heure	
-Par personne	3.00 €
Pass famille (maximum 5 personnes dont 2 adultes)	
-Besséen	11.50 €
-Hors Besséen	14.00 €
Pass famille (maximum 4 personnes dont 2 adultes)	
-Besséen	9.50 €
-Hors Besséen	11.50 €

Lot pour association pour une entrée	Gratuit
Abonnement (carte de 10 entrées valable 1 an)	
- Carte magnétique	2.50 €
- Remboursement carte magnétique réutilisable	2.40 €
- Enfant moins de 3 ans	Gratuit
- Enfant de 3 ans à moins de 6 ans	11.50 €
- Enfant de 6 ans à moins de 16 ans	20.00 €
- Adulte Besséen	38.00 €
- Adulte adhérent au CNAS	38.00 €
- Personnel communal de Bessé (agent et retraité)	27.50 €
- Adulte hors Bessé	46.00 €
- Etudiant, apprenti, handicapé	27.00 €
- Bénéficiaire RSA ou équivalent, demandeur d'emploi	27.00 €
Cours de natation	
Cours collectifs : 30 min	
- 10 séances valable 3 mois	80.00 €
- 5 séances valable 3 mois	43.00 €
- séance à l'unité	9.50 €
Cours individuels : 30 min (2 personnes maxi.)	
- 10 séances	154.00 €
- à l'unité	17.00 €
Bébé nageur de 6 mois à 6 ans pour 1 enfant et 2 parents (séance 1 heure)	
- Abonnement 10 séances (valable 1 an)	98.00 €
- Abonnement 10 séances (valable 1 an) (par enfant supplémentaire)	54.00 €
- Séance à l'unité	11.50 €
- Séance à l'unité (par enfant supplémentaire)	5.60 €
Ecoles de Bessé, centre aéré de Bessé (1 heure)	Gratuit
Ecoles hors Bessé + collèges privés (1 heure)	
- Groupes composés de 1 à 24 personnes	92.00 €
- Groupes composés de 25 à 35 personnes	127.00 €
- Groupes composés de 36 à 50 personnes	150.00 €
- Par personne (au-delà de 51 personnes)	2.80 €
Aqua-training	
* Séance à l'unité	14.70 €
* 10 séances	120.00 €
Gym Douce (Résident EHPAD)	
* Séance à l'unité	5.80 €
Aqua-gym (1 heure)	
* Abonnement 10 séances (valable 3 mois)	90.00 €
* Séance à l'unité	10.50 €
* Séance à l'unité uniquement pour les petites vacances scolaires	7.00 €
Ecole Municipale de Natation perfectionnement (hors vacances)	
Adulte	
- par trimestre (10 séances)	59.00 €
- à l'année	159.00 €
- à l'unité	7.80 €
Enfant	
- par trimestre	39.00 €
- à l'année	98.00 €
- à l'unité	5.30 €

Hammam 30 min	
- à l'unité	2.10 €
- 10 séances	18.00 €
Aqua-phobie (1 heure)	
- Abonnement 10 séances (valable 1 an)	86.00 €
- Séance à l'unité	10.00 €
Animations	
- Séance à l'unité	6.30 €
- Entrée « Les Jours Résolutions »	3.00 €
Aqua-bike (séance 30 minutes)	
- Abonnement 10 séances (valable 1 an)	109.00 €
- Séance à la demi-heure	13.00 €
Aqua-jump (séance 30 minutes)	
- Abonnement 10 séances (valable 1 an)	109.00 €
- Séance à la demi-heure	13.00 €

Pour toutes les animations ou cours ne comprenant pas de droit d'entrée ; un droit d'entrée sera exigé dix minutes après ces animations ou cours.
Pour l'aqua-bike : paiement de la séance si absence non justifiée 24h à l'avance, sauf cas de force majeure.

ANIMATIONS	TARIFS applicables au 1er janvier 2024
Happy hours du 02/01 au 15/01	1 entrée achetée = 1 entrée offerte (entrée adulte ou entrée enfant)
Journée crêpe (une soirée vacances février)	Chaque baigneur repart avec une crêpe
Pêche aux œufs (enfant de - de 12 ans) (dimanche de Pâques)	Tarif en vigueur
Soirée Zen	15.00€/personne
After-work (juillet et août)	5.00€/personne
Structure gonflable (juillet et août)	1€ + droit d'entrée (tarif en vigueur)
Portes ouvertes (les premiers jours de septembre)	2.50€ (tarif unique)
Halloween (ados 12/16 ans) (une soirée pendant les vacances de toussaint)	5€/personne
Vacances de Noël (parrainage Noël)	1€/personne pour l'accompagnateur parrainé par un abonné

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 13
Votes contre : 0
Abstentions : 2

NOM	PRENOM	Pour	Contre	Abstention
LACOCHE	Jacques	x		
FOUILLEUL	Marie-Claire	x		
MARIAIS	Jean-Pierre	x		
NELET	Annie			x
LEROY	Michel	x		
THOIREY	Isabelle	x		
CARREAU	Claudie	x		
GILLET	Danick			x
SERRE	Geneviève	x		
BORDE	Jany	x		
DESHAYES	Patrick	x		
SCHNECKENBURGER	Karine	x		
BOISNARD	Jean-Pierre	x		
CROSNIER	Matthias			
POHU	Frédéric			
BESNIER	Claire	x		
LAMBRON	Céline	x		
BOURGOUIN	Jocelyne			
TOTAUX DES VOTES		13	0	2
RESULTAT DES VOTES		APPROUVE		

1.9. Tarifs location de la salle la Pléiade (*délibération n°202306DL058)*

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter certains tarifs de la salle la Pléiade, à compter du 1er janvier 2025.

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les nouveaux tarifs de la salle la Pléiade, à compter du 1er janvier 2025, comme suit :

ASSOCIATIONS	**TARIFS Applicables au 1er janvier 2025**		
Caution *Sera demandée pour la garantie de la location en bon état et restituée lors de l'état des lieux*	500.00€		
Retenue sur caution *En fonction des dégradations ou des carences de nettoyage constatées par le gestionnaire de la salle et par un élu*	De 100.00€ à 500.00€		
Frais de gestion (pour toute location gratuite ou payante)	30.00€		
Caution SONO Pléiade *En fonction des dégâts ou dysfonctionnements constatés après état des lieux, cette caution pourra être partiellement ou en totalité retenue*	600.00€		
Associations de Bessé sur Braye *Quel que soit la nature de la manifestation* *Sous réserve de disponibilité*	1ère location	2ème location	3ème location et suivantes (1 jour)
	Gratuit	111.00€	441.00€

Associations des communes limitrophes et hors Besse *(1 jour) Sous réserve de disponibilité*	1ère location	2ème location	3ème location et suivantes
	221.00€	331.00€	500.00€
Journée complémentaire *(Associations de Bessé sur Braye et hors Bessé)*	100.00€		
- Soirée des Trophées - Maison pour Tous - Bessé Initiatives - Ecurie du Val de Braye *(Rallye)* - Syndicat Mixte de l'Anille et de la Braye *(EMI)* - Téléthon *(USCB)* - Repas AFN (11 novembre) - Générations mouvement *(jeudi de décembreRepas Noël)* - Générations mouvement du canton – repas annuel (1 année sur 2) - Assemblée générale *(Associations de Bessé sur Braye)* - Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille - Office du tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille de Saint-Calais (toutes manifestations avec impact Besséen)	GRATUIT		

- En cas de mise à disposition gratuite de la salle accordée par le Maire, la ou les cautions, les frais de gestion seront demandés selon les tarifs appliqués ci-dessus.
- La salle la Pléiade ne pourra être réservée plus de 2 ans à l'avance. Le tarif est valable au jour de la réservation confirmée par écrit.
- Mise à disposition gratuite (y compris frais de gestion) : Ecole Maternelle et primaire de Bessé, Collège de Bessé, Téléthon (USCB), Cinéambul.

PARTICULIERS	**TARIFS Applicables au 1er janvier 2025**
Caution *Sera demandée pour la garantie de la location en bon état et restituée lors de l'état des lieux*	500.00€
Retenue sur caution *En fonction des dégradations ou des carences de nettoyage constatées par le gestionnaire de la salle et par un élu*	De 100.00€ à 500.00€
Frais de gestion ***(pour toute location gratuite ou payante)***	30.00€
Caution SONO Pléiade *En fonction des dégâts ou dysfonctionnements constatés après état des lieux, cette caution pourra être partiellement ou en totalité retenue.*	600.00€

RECEPTIONS	**Besséen**		**Hors Commune**	
	Location 1 jour	**Journée Supplémentaire**	**Location 1 jour**	**Journée Supplémentaire**
SALLE ENTIERE				
Salle entière avec cuisine	520.00€	130.00€	640.00€	160.00€
Salle entière sans cuisine	420.00€	105.00€	539.00€	132.00€
Tarif ½ journée avec cuisine	254.00€		315.00€	
Tarif ½ journée sans cuisine	210.00€		268.00€	

GRANDE SALLE				
Grande salle avec cuisine	392.00€	100.00€	495.00€	123.00€
Grande salle sans cuisine	292.00€	75.00€	391.00€	100.00€
Tarif ½ journée avec cuisine	192.00€		247.00€	
Tarif ½ journée sans cuisine	154.00€		200.00€	
PETITE SALLE				
Petite salle avec cuisine	270.00€	68.00€	346.00€	86.00€
Petite salle sans cuisine	177.00€	44.00€	232.00€	59.00€
Tarif ½ journée avec cuisine	115.00€		157.00€	
Tarif ½ journée sans cuisine	92.00€		126.00€	

- En cas de mise à disposition gratuite de la salle accordée par le Maire, la ou les cautions, les frais de gestion seront demandés selon les tarifs appliqués ci-dessus.
- La salle la Pléiade ne pourra être réservée plus de 2 ans à l'avance. Le tarif est valable au jour de la réservation confirmée par écrit.

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

1.10. Tarifs location du Château de Courtanvaux (*délibération n°202306DL059)*

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter certains tarifs de location du Château de Courtanvaux, à compter du 1er janvier 2025.

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de location du Château de Courtanvaux, à compter du 1er janvier 2025, comme suit :

LOCATIONS	TARIFS Applicables au 1er janvier 2025
Caution *pour château*	800.00€
Caution *pour les communs* *(montant par pièce : écuries, salle des calèches, orangerie, anciennes cuisines, cave)*	50.00€
Séminaire journée / Cocktail	
- *Entreprise Besséenne*	378.00 €
- *Entreprise hors commune*	504.00€
Forfait Fourniture électricité lors de l'utilisation de bornes électriques lors d'un cocktail, d'une cérémonie, etc, côté parc à l'anglaise et la roseraie	31.50 €
Forfait ménage (hors cuisines, rangements, extérieurs...)	400.00 €
Locations	
- Orangerie (par jour)	44.00 €
- Salle des Calèches (par jour)	44.00 €
Vin d'honneur et autres	
Anciennes cuisines, Cave	187.00 €
Supplément Privatisation Cour d'honneur (avec anciennes cuisines et cave)	231.00 €

	Besséen	Hors commune
Tous les salons (pour une journée) Avec cuisine, salle des gardes, parking	900.00 €	2 030.00 €
Tous les salons (Week-end) *(Du vendredi 16h au dimanche vers 18h)* Avec cuisine, salle des gardes, parking	1 300.00 €	3 430.00 €
Salons 3 et 4 (maximum 50 personnes) *Samedi ou dimanche (1 journée)* Remise des clés la veille à 16h	405.00 €	1 105.00 €
Salons 3 et 4 (maximum 50 personnes) Pays du Perche Sarthois, Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille	405.00 €	
Parc à l'anglaise Accès cuisine traiteur + borne électrique Le parc reste ouvert au public durant toute location	240.00 €	

Associations - Amicale du Personnel communal *(salons)* - Maison Pour Tous *(salons + communs + parc)* - Bessé Initiatives - Courtanvaux Côté Jardin *(communs+parc)* - USCB Echanges - Foyer de Vie Saint-Calais - Festival Arts Plastiques	GRATUIT
Frais de gestion *(Associations ou autres)* *Pour tous les usagers à titre gratuit ou payant*	30.00 €
Expositions **Ecuries, Orangerie, Salle des Calèches** *- Par jour* *- Par semaine* *- Par mois*	 45.00 € 63.00 € 185.00 €

Le Château ne pourra pas être réservé plus de 2 ans à l'avance. Le tarif est valable au jour de la réservation confirmée par écrit.

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

1.11. Tarifs visite du Château (*délibération n°202306DL060)*

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter certains tarifs de visite du Château, à compter du 1er janvier 2024.

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de visite du Château, à compter du 1er janvier 2024, comme suit :

VISITES DU CHATEAU	TARIFS Applicables au 1er janvier 2024
Droit d'entrée (par ticket)	
-Adulte Tarif A	7.50 €
-Enfant (à partir de 7 ans) Tarif B	4.00 €
-Etudiant Tarif C (sur présentation justificatif jusqu'à 25 ans)	6.50 €
-Groupe d'adultes (10) Tarif C	6.50 €
-Adulte en situation de handicap Tarif C (avec justificatif)	6.50 €
-PASS Tarif C	6.50 €
-Groupe d'enfants (10) Tarif D	3.50 €
-Spectacle adulte Tarif G	6.50 €
-Spectacle enfant (- de 15 ans) Tarif H	3.50 €
-Animation enfant Tarif I	2.00 €
-Location d'un costume Tarif I (*)	2.00 €
Visite privée (par carnet à souches)	
-Groupe de 2 à 9 personnes	80.00 €
Cluedo privé (par carnet à souches)	
(groupe de 20 personnes minimum)	
- par personne	13.00 €
Courtanvaux Côté Jardin, JEP... (par ticket)	
Droit d'entrée adulte (ticket vert)	5.50 €
Droit d'entrée enfant - de 15 ans (ticket bleu clair)	2.00 €
Produits divers	
par ticket	
-Carte postale Tarif E (à l'unité)	0.50 €
-Carte postale Tarif F (1 lot de 4)	1.60 €
-Boisson Tarif K	1.00 €
-Boisson Tarif J	2.00 €
par carnet à souches	
-Pass Ambassadeur	Gratuit
-Arc avec flèches	12.00 €
-Porte-clé personnalisé	3.50 €
-Stylo	2.50 €
-Crayon de papier	1.00 €
-Livre jeunesse « Les trois mousquetaires »	7.00 €
-Magnet	3.00 €
-Magnet pierre	4.00 €
-Poster	5.00 €
-Poignard	6.00 €
-Bouclier	10.00 €
-Dé à coudre	3.50 €
-Bloc-notes	6.00 €
-Puzzle	40.00 €
-Set de Table	4.80 €
-Livre « Le Triangle d'Or »	35.00 €
-Carte postale de l'Office du tourisme (CCVBA)	0.80 €
-Mug	7.00 €
-Jus de pommes pétillant 75 cl	4.50 €
-Jus de pommes 25 cl	2.00 €
-Jus de pommes (poires, coings...) 1 L	4.00 €

*En cas de détérioration des costumes, la municipalité demandera le remboursement au prix d'achat

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 14
Votes contre : 0
Abstentions : 1

NOM	PRENOM	Pour	Contre	Abstention
LACOCHE	Jacques			X
FOUILLEUL	Marie-Claire	x		
MARIAIS	Jean-Pierre	x		
NELET	Annie	X		
LEROY	Michel	x		
THOIREY	Isabelle	x		
CARREAU	Claudie	x		
GILLET	Danick	X		
SERRE	Geneviève	x		
BORDE	Jany	x		
DESHAYES	Patrick	x		
SCHNECKENBURGER	Karine	x		
BOISNARD	Jean-Pierre	x		
CROSNIER	Matthias			
POHU	Frédéric			
BESNIER	Claire	x		
LAMBRON	Céline	x		
BOURGOUIN	Jocelyne			
TOTAUX DES VOTES		14	0	1
RESULTAT DES VOTES		APPROUVE		

1.12. Tarifs photos dans les locaux du Château (*délibération n°202306DL061)*

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de photos dans les locaux du Château, à compter du 1er janvier 2024.

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de photos dans les locaux du Château, à compter du 1er janvier 2024.

PHOTOS AU CHATEAU	TARIFS Applicables au 1er janvier 2024
Photos de mariés et autres	36.00 €
Photos de mariés (Tout locataire ayant loué pour un repas de mariage)	Gratuit

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

1.13. Tarifs de la garderie municipale (*délibération n°202306DL062)*

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de la garderie municipale, à compter du 1er septembre 2023.

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de la garderie municipale, à compter du 1er septembre 2023, comme suit :

GARDERIE MUNICIPALE	TARIFS Applicables au 01/09/2023 Année scolaire 2023/2024
Par tranche horaire de 1/4 heure (matin et soir)	0.42 €
Mercredi matin ou après-midi	6.30 €
Mercredi toute la journée (repas non fourni)	11.55 €

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 11
Votes contre : 2
Abstentions : 2

NOM	PRENOM	Pour	Contre	Abstention
LACOCHE	Jacques	x		
FOUILLEUL	Marie-Claire	x		
MARIAIS	Jean-Pierre	x		
NELET	Annie			x
LEROY	Michel	x		
THOIREY	Isabelle		x	
CARREAU	Claudie	x		
GILLET	Danick	X		
SERRE	Geneviève		x	
BORDE	Jany			x
DESHAYES	Patrick	x		
SCHNECKENBURGER	Karine	x		
BOISNARD	Jean-Pierre	x		
CROSNIER	Matthias			
POHU	Frédéric			
BESNIER	Claire	x		
LAMBRON	Céline	x		
BOURGOUIN	Jocelyne			
TOTAUX DES VOTES		11	2	2
RESULTAT DES VOTES		APPROUVE		

1.14. Tarifs location de matériel communal (*délibération n°202306DL063)*

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de la location de matériel, à compter du 1er janvier 2024.

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de la location de matériel, à compter du 1er janvier 2024, comme suit :

Matériel	Dimensions	Nb places assises	TARIFS applicables au 1er janvier 2024	
			*Communes *Associations Besséennes *Comice	*Particuliers *Associations hors Bessé
Table	2m20 x 0m80	8	Gratuit	5.80 €
Chaise				1.20 €
Barrière de ville	2m50			17.00 €
Stand	4m x 3m			34.00 €
Table ronde	Ø 1m40	8		5.80 €
Plateau avec tréteaux	4m	14 à 16		4.50 €
	2m	6 à 8		2.20 €
Banc		4		2.20 €
Grille d'exposition	1m x 2m			2.20 €
Barbecue				5.50 €
Réfrigérateur				Non loué aux particuliers
Poubelle de 100 litres				

Une caution de 150 € sera demandée aux particuliers et aux associations hors Bessé-sur-Braye pour la location de tout matériel

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

1.15. Tarifs location vaisselle salle La Pléiade (*délibération n°202306DL064)*

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter certains tarifs de location de vaisselle pour la salle la Pléiade, à compter du 1er janvier 2024.

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de location de vaisselle pour la salle la Pléiade, à compter du 1er janvier 2024.

LOCATION VAISSELLE	TARIFS Applicables au 1er janvier 2024	
	Associations Besséennes	Autres utilisateurs
Vaisselle Par fraction de 50 couverts complets	16.00 €	32.00 €
Caution	100.00€	
Remplacement de pièces cassées ou manquantes (verres, assiettes, couverts ...)	2.00€ par pièce	
Verres pour un vin d'honneur	GRATUIT	

Un état des lieux sera effectué avant et après chaque location

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

1.16. Tarifs photocopies et vente de livres (*délibération n°202306DL065)*

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs de vente de livres et photocopies, à compter du 1er janvier 2024.

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de vente de livres et photocopies restent inchangés, à compter du 1er janvier 2024, comme suit :

TARIFS Applicables au 1er Janvier 2024									
PHOTOCOPIES + DOCUMENTS CLE USB		Noir & Blanc				Couleur			
		A4		A3		A4		A3	
		Simple	Recto Verso	Simple	Recto Verso	Simple	Recto Verso	Simple	Recto Verso
Carnet à souches (Fait par un agent)	Particuliers	0.20€	0.40€	0.30€	0.60€	0.50€	1.00€	1.00€	2.00€
	Associations (Limité à 100 unités par demande) *Pour les quantités importantes de photocopies noir et blanc demandées à l'agent d'accueil, le délai minimum sera de 1 semaine pour les récupérer*	Gratuit				0.50€	1.00€	1.00€	2.00€

	Demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA (domiciliés à Bessé) **Sur présentation d'un justificatif obligatoire :** *- Attestation CAF pour le RSA avec l'adresse - Relevé de situation mensuelle de moins de 3 mois pour les demandeurs d'emploi avec l'adresse -Etudiant sur présentation de la carte étudiant*	Gratuit	0.50€	1.00€	1.00€	2.00€
Monnayeur (Libre-service)	**Associations**	Gratuit				
	Demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA (domiciliés à Bessé) **Sur présentation d'un justificatif obligatoire :** *- Attestation CAF pour le RSA avec l'adresse - Relevé de situation mensuelle de moins de 3 mois pour les demandeurs d'emploi avec l'adresse -Etudiant sur présentation de la carte étudiant*	Gratuit				
	Particuliers	0.20€				
Vente de livre « Le Triangle d'Or »		35.00€				
SCAN		0.20€				

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

1.17. Tarifs droits de place pour le marché hebdomadaire et hors marché et Tarifs de stationnement des cirques (*délibération n°202306DL066)*

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter certains tarifs de droits de place pour le marché hebdomadaire et hors marché ainsi que les tarifs de stationnement des cirques, à compter du 1er janvier 2024.

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de droits de place pour le marché hebdomadaire et hors marché ainsi que les tarifs de stationnement des cirques, à compter du 1er janvier 2024, comme suit :

DROITS DE PLACE MARCHE HEBDOMADAIRE	TARIFS Applicables au 1er janvier 2024	
Fourniture de l'électricité pour les commerçants non sédentaires du marché hebdomadaire Marchand de fromage, poissonnerie, crêpes, gaufres, glace, charcuterie, rôtisserie, etc....	**Vitrine - 3 mètres** 66.00 €/an	**Vitrine + 3 mètres** 195.00 €/an
DROITS DE PLACE - HORS MARCHE	**TARIFS** **Applicables au 1er janvier 2024**	
Fourniture de l'électricité pour les commerçants non sédentaires venant en dehors du marché	**Four électrique**	**Four gaz**
Pizzaiolo	400.00 €/an	195.00 €/an
Marchand de fromage, poissonnerie, crêpes, gaufres, glace, etc....	**Vitrine - 3 mètres** 100.00 €/an	**Vitrine + 3 mètres** 195.00 €/an
Le paiement est dû pour l'année, Il n'y aura aucun remboursement. Il sera proratisé si le commerçant arrive en cours d'année.		
EMPLACEMENT pour les commerçants non sédentaires ayant 1 véhicule de + 3.5 tonnes avec stationnement sur la place Jean Dufournier ou sur le domaine public communal **Tarif - 50% "Outillage de St Etienne" (SHOPIX)** La location sera payable d'avance	115.50 €/½ journée 57.75 €/½ journée	
STATIONNEMENT CIRQUES Cirques + 2 mâts Cirques jusqu'à 2 mâts Caution à la réservation (Nettoyage, détérioration de la chaussée)	132.00 € 103.00 € 200.00 €	
STATIONNEMENT GENS DU VOYAGE Contribution financière pour occupation temporaire d'un terrain	2.00€ /jour par caravane (période du 1/01 au 31/12)	

La location et la caution seront payables d'avance.
Un état des lieux sera effectué avant et après chaque passage.

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

1.18. Tarifs locations gymnases et terrains de football (*délibération n°202306DL067)*

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter certains tarifs de locations gymnases et terrains de football, à compter du 1er janvier 2024.

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de locations gymnases et terrains de football, à compter du 1er janvier 2024.

LOCATION GYMNASES ET TERRAINS DE FOOTBALL	TARIFS Applicables au 1er janvier 2024
La journée	315.00 €
La journée complémentaire	158.00 €
Caution	500.00 €
Vin d'honneur après location, la mise à disposition du hall d'entrée du gymnase Bonneuil ou la salle de réunion	Gratuit
Mise à disposition salle de réunion Journée Demi-journée Caution	 46.00 € 23.00 € 100.00 €

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

1.19. Tarifs spectacles ou animations à caractère culturel et/ou sportif

(délibération n°202306DL068)

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs spectacles ou animations à caractère culturel et/ou sportif, à compter du 1er janvier 2024.

DEBAT DES CONSEILLERS

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs spectacles ou animations à caractère culturel et/ou sportif à compter du 1er janvier 2024.

Spectacles ou animations à caractère culturel et/ou sportif	TARIFS Applicables au 1er janvier 2024
Tarif A – Animations diverses	5.50€
Tarif B – (enfant, étudiant et demandeur d'emploi)	2.50€
Tarif C – Animations culturelles	7.50€
Buvette 1€ (1 ticket)	
Eau ou café	1.00€
Boissons non alcoolisées	1.00€
Gâteaux	1.00€
Confiseries	1.00€
Glaces	1.00€
Buvette 2 € (1 ticket)	
Boissons alcoolisées (bière et verre pétillant)	2.00€
Glace grand format	2.00€
Buvette 6 € (3 tickets de 2 €)	
Vin (bouteille)	6.00€

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 14
Votes contre : 1
Abstentions : 0

NOM	PRENOM	Pour	Contre	Abstention
LACOCHE	Jacques	x		
FOUILLEUL	Marie-Claire	x		
MARIAIS	Jean-Pierre	x		
NELET	Annie	x		
LEROY	Michel	x		
THOIREY	Isabelle	x		
CARREAU	Claudie	x		
GILLET	Danick	X		
SERRE	Geneviève		x	
BORDE	Jany	x		
DESHAYES	Patrick	x		
SCHNECKENBURGER	Karine	x		
BOISNARD	Jean-Pierre	x		
CROSNIER	Matthias			
POHU	Frédéric			
BESNIER	Claire	x		
LAMBRON	Céline	x		
BOURGOUIN	Jocelyne			
TOTAUX DES VOTES		14	1	0
RESULTAT DES VOTES		APPROUVE		

1.20. Tarifs location du podium (*délibération n°202306DL069)*

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs pour la location du podium, à compter du 1er janvier 2024.

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs pour la location du podium, à compter du 1er janvier 2024, comme suit :

PODIUM	Dimensions	TARIFS applicables au 1er janvier 2024		
		Associations Besséennes/ CCVBA/ Comice du canton de St Calais/ Festival de Montoire	Particuliers	Associations hors commune/ autres communes en fonction des disponibilités
Podium couvert (caution 500 €)	50.4 m²	Gratuit	Non loué aux particuliers	240.00 €
Podium non couvert (caution 300 €)	jusqu'à 92 m²			180.00 €
Frais de montage et démontage (effectués avec l'aide des services techniques de Bessé sur Braye)				205.00 €
		Nécessité de l'aide des Services Techniques sur décision du Maire		

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

1.21. Tarifs location sono portable – vidéo projecteur (*délibération n°202306DL070)*

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs pour les locations de la sono portable et du vidéo projecteur, à compter du 1er janvier 2024.

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs pour les locations de la sono portable et du vidéo projecteur à compter du 1er janvier 2024, comme suit :

LOCATIONS	TARIFS applicables au 1er janvier 2024	
	Communes Associations Besséennes Comice	Particuliers Associations hors Bessé
Sono portable (caution de 300 €)	Gratuit	Non loué
Vidéo projecteur (caution de 300 €)		

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

1.22. Tarif pour la fourniture de plaque signalétique aux propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes (*délibération n°202306DL071)*

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le tarif pour la fourniture de plaque signalétique aux propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes à compter du 1er janvier 2024.

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe le tarif pour la fourniture de plaque signalétique aux propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes à compter du 1er janvier 2024, comme suit :

PLAQUE SIGNALETIQUE	TARIF Applicable au 1er janvier 2024
Participation pour la fourniture d'une plaque signalétique aux propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes (en fonction du prix d'achat)	De 80.00 € à 110.00 € A titre indicatif

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

1.23. Tarifs pour la location de la salle Saint Gilles (*délibération n°202306DL072)*

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter certains tarifs pour la location de la salle Saint Gilles à compter du 1er janvier 2025.

DEBAT DES CONSEILLERS

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs pour la location de la salle Saint Gilles à compter du 1er janvier 2025, comme suit :

ASSOCIATIONS + PARTICULIERS	TARIFS Applicables au 1er janvier 2025
Caution *Sera demandée pour la garantie de la location en bon état et restituée lors de l'état des lieux*	200.00€
Retenue sur caution *En fonction des dégradations ou des carences de nettoyage constatées par le gestionnaire de la salle et par un élu*	De 50.00 € à 150.00€
Fourniture électricité (éclairage et chauffage) Si au-delà de 30kWh	0.40€/kWh
Tarifs habitants Commune de Bessé-Sur-Braye Salle avec cuisine (1 journée) Salle avec cuisine (week-end) Salle avec cuisine : Sépulture Demi-journée Journée supplémentaire (25% du tarif journée)	 132.00 € 158.00 € 56.00 € 68.00 € 34.00 €
Tarifs Hors-Commune Salle avec cuisine (1 journée) Salle avec cuisine (week-end) Salle avec cuisine : Sépulture Demi-journée Journée supplémentaire (25% du tarif journée)	 160.00 € 190.00 € 70.00 € 90.00 € 40.00 €

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

1.24. Tarifs pour la location de salles au Centre Social (*délibération n°202306DL073)*

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs pour la location de salles au Centre Social à compter du 1er janvier 2024.

DEBAT DES CONSEILLERS

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs pour la location de salles au Centre Social à compter du 1er janvier 2024, comme suit :

LOCATION Salle au centre social	TARIFS Applicables au 1er janvier 2024
La demi-journée	23.00 €
La journée	46.00 €
La journée complémentaire	23.00 €
Forfait à la semaine / jours ouvrés	115.00 €

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

1.25. Tarifs incivilités – contraventions administratives (*délibération n°202306DL074)*

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs pour incivilités, à compter du 1er janvier 2024.

DEBAT DES CONSEILLERS

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs pour incivilités, à compter du 1er janvier 2024, comme suit :

INCIVILITES	TARIFS Applicables au 1er janvier 2024
Dépôt sauvage	210.00 €
Déjections canines, papiers mégots, masques et autres agissements	55.00 €

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

1.26. Édition des bulletins municipaux – encarts publicitaires (*délibération n°202306DL075)*

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs pour l'édition des bulletins municipaux – encarts publicitaires, à compter du 1er janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs pour incivilités, à compter du 1er janvier 2024, comme suit :

ÉDITION DES BULLETINS MUNICIPAUX - ENCARTS PUBLICITAIRES	TARIFS Applicables au 1er janvier 2024
5 X 3.5 CM	40.00 €
5 X 7.5 CM	70.00 €

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

3. Fonds départemental d'investissements durables – Convention avec le Département de la Sarthe (*délibération n°202306DL076)*

M. le Maire rappelle que lors de sa séance plénière du 24 juin 2022, le Conseil départemental a décidé la création d'un fonds territorial d'investissements durables doté de 14,7 M€ afin de soutenir les communes et communautés de communes en leur octroyant des crédits destinés à financer des projets d'investissement utiles à leur territoire visant à renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant une approche globale en cohérence avec les politiques publiques départementales.

M. Le Maire donne lecture de la convention d'investissements durables proposée par le Département.
La commune peut prétendre à une enveloppe globale de subvention de 44 240€ avec un taux départemental maximal de 80%.

Cette aide financière pourrait accompagner les projets suivants :

- Chaudière cabinet radiologie : 12 000€
- Refonte du site internet : 9 000€
- Serveur informatique mairie : 15 000€
- 6 ordinateurs : 9 000€
- Menuiseries logement rue Emile Zola : 23 000€

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les projets d'investissement énumérés ci-dessus,
- Sollicite une subvention du Département de la Sarthe au titre du fonds territorial d'investissements durables 2022/2025 pour un montant de 44 240€,
- Autorise M. le Maire à signer la convention correspondante et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Nombre de conseillers votants	: 15
Votes pour	: 15
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

URBANISME

4. Etude du site classé du château de Courtanvaux et de son parc (*délibération n°202306DL077)*

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la DREAL propose de réaliser une étude paysagère sur l'ensemble des 47 hectares du site de Courtanvaux classé. Cette étude reprendra l'historique paysagère du site ainsi qu'un diagnostic actuel de celui-ci permettant de cadrer les aménagements futurs. Les thématiques sont vastes : végétale, mobilier, chemins, aire de jeux, parcours sportif, cônes de vue, accessibilité du site (Ad'AP), stationnement, manifestations, réseau hydraulique, ... Cette étude sera en lien étroit avec les élus afin de connaître la ligne politique qu'ils souhaitent donner au site, notamment pour répondre à la demande des administrés tout en préservant le site.

Cette étude n'oblige en rien à réaliser des travaux, il s'agit davantage d'une ligne de conduite pouvant aller jusqu'à 50 ans permettant d'avoir une programmation cohérente sur le long terme d'un point de vue aménagement du site.

Cette étude permettra également de faciliter les demandes administratives auprès de la DREAL notamment en termes de rapidité de délai d'obtention des autorisations.

Cette étude est subventionnable par la DREAL de 80% à 100% pour un coût évalué entre 20 000 et 30 000 €.

Aucune étude n'a été réalisée sur le domaine, il s'agit d'une réelle opportunité d'autant que la DREAL se propose de prendre à sa charge l'étude à 100%.

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Souhaite réaliser l'étude du site classé de Courtanvaux, sous condition de prise en charge à 100% par la DREAL,
- Autorise M. le Maire à signer tous documents référents à cette affaire.

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 13
Votes contre : 2
Abstentions : 0

NOM	PRENOM	Pour	Contre	Abstention
LACOCHE	Jacques	x		
FOUILLEUL	Marie-Claire		x	
MARIAIS	Jean-Pierre	x		
NELET	Annie	X		
LEROY	Michel	x		
THOIREY	Isabelle	x		
CARREAU	Claudie	x		
GILLET	Danick	X		
SERRE	Geneviève	x		
BORDE	Jany	x		
DESHAYES	Patrick	x		
SCHNECKENBURGER	Karine	x		
BOISNARD	Jean-Pierre		x	
CROSNIER	Matthias			
POHU	Frédéric			
BESNIER	Claire	x		
LAMBRON	Céline	x		
BOURGOUIN	Jocelyne			
TOTAUX DES VOTES		13	2	0
RESULTAT DES VOTES		APPROUVE		

QUESTIONS DIVERSES

5. Convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial (*délibération n°202306DL078)*

M. le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

La procédure de regroupement familial permet à un ressortissant étranger régulièrement installé en France d'être rejoint par les membres de sa famille (conjoint et enfants mineurs). La demande de regroupement familial est déposée auprès de la direction territoriale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) à Nantes. L'instruction du dossier porte sur les ressources qui doivent être stables et suffisantes pour subvenir aux besoins de la famille et sur le logement qui doit être adapté.

Le Maire dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception du dossier pour vérifier si les conditions de ressources et de logement sont remplies. Le Maire transmet le dossier, avec son avis motivé sur les conditions de ressources et de logement, à la délégation concernée de l'OFII qui adresse ensuite le dossier au Préfet pour décision.

Cependant, la réglementation offre la possibilité au Maire de confier à l'OFII la réalisation des enquêtes logement et/ou ressources, gratuitement, selon les modalités définies dans la convention tripartite (Mairie/ Préfecture/ OFII) ci-jointe et permettre ainsi, une gestion optimale des enquêtes, dans le respect du délai réglementaire de 2 mois, mentionné à l'article R.434-15 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA).

C'est pourquoi il est proposé de conventionner avec l'OFII pour la réalisation des enquêtes logement et ressources.

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Adopte la convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial entre la ville de Bessé-sur-Braye, la Préfecture de la Sarthe et la direction territoriale de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration à Nantes, pour un an à compter du 1er juillet 2023 et renouvelable par tacite reconduction.
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Nombre de conseillers votants : 15

Votes pour : 13
Votes contre : 1
Abstentions : 1

NOM	PRENOM	Pour	Contre	Abstention
LACOCHE	Jacques	x		
FOUILLEUL	Marie-Claire			x
MARIAIS	Jean-Pierre	x		
NELET	Annie	X		
LEROY	Michel	x		
THOIREY	Isabelle	x		
CARREAU	Claudie	x		
GILLET	Danick	X		
SERRE	Geneviève	x		
BORDE	Jany	x		
DESHAYES	Patrick	x		
SCHNECKENBURGER	Karine	x		
BOISNARD	Jean-Pierre		x	
CROSNIER	Matthias			
POHU	Frédéric			
BESNIER	Claire	x		
LAMBRON	Céline	x		
BOURGOUIN	Jocelyne			
TOTAUX DES VOTES		13	1	1
RESULTAT DES VOTES		APPROUVE		

6. Remerciements

La fondation du patrimoine remercie la commune pour son adhésion de 160€.
L'association gymnastique volontaire remercie la commune pour la subvention de 400€.
L'Union Nationale des Combattants remercie la commune pour la subvention de 135€.
La Maison Pour Tous remercie la commune pour la subvention de 1 500€ et de 500€ pour le cinéma.

PLANNING REUNIONS CONSEIL MUNICIPAL
ANNEE 2023

TOUTES COMMISSIONS	CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 17 juillet 2023	Jeudi 20 juillet 2023

DECISIONS DU MAIRE

09/05/2023	202305DC029	Contrat de maintenance alarme services techniques - NEXECUR
15/05/2023	202305DC030	DIA 2023/17 - 7 la Baraudière
17/05/2023	202305DC031	DIA 2023/18 - 19 rue de Touraine
19/05/2023	202305DC032	DIA 2023/19 - 1 rue Jean Jaurès
19/05/2023	202305DC033	DIA 2023/20 - 3 rue Jean Jaurès
19/05/2023	202305DC034	DIA 2023/21 - 11 rue du Val de Braye
19/05/2023	202305DC035	DIA 2023/22 - impasse Ledru Rollin
25/05/2023	202305DC036	DIA 2023/23 - 1 rue du Dr Ferrien
01/06/2023	202306DC037	DIA 2023/24 - impasse Gambetta
02/06/2023	202306DC038	DIA 2023/25 - 9 allée du Clos Joli

TABLEAU DES DELIBERATIONS

202306DL049	Convention d'occupation des locaux 2 avenue de Gare (ancienne école groupe 1) pour les activités de cours de musique avec la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille
202306DL050	Tarifs de la cantine scolaire
202306DL051	Tarifs de la médiathèque
202306DL052	Tarifs des concessions funéraires
202306DL053	Tarif surtaxe assainissement
202306DL054	Tarif Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)
202306DL055	Tarifs coupes de bois
202306DL056	Tarif vente de compost
202306DL057	Tarifs de la piscine municipale
202306DL058	Tarifs location de la salle la Pléiade
202306DL059	Tarifs location du Château de Courtanvaux
202306DL060	Tarifs visite du Château
202306DL061	Tarifs photos dans les locaux du Château
202306DL062	Tarifs de la garderie municipale
202306DL063	Tarifs location de matériel communal
202306DL064	Tarifs location vaisselle salle La Pléiade
202306DL065	Tarifs photocopies et vente de livres
202306DL066	Tarifs droits de place pour le marché hebdomadaire et hors marché et Tarifs de stationnement des cirques
202306DL067	Tarifs locations gymnases et terrains de football
202306DL068	Tarifs spectacles ou animations à caractère culturel et/ou sportif
202306DL069	Tarifs location du podium
202306DL070	Tarifs location sono portable – vidéo projecteur
202306DL071	Tarif pour la fourniture de plaque signalétique aux propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes
202306DL072	Tarifs pour la location de la salle Saint Gilles
202306DL073	Tarifs pour la location de salles au Centre Social
202306DL074	Tarifs incivilités – contraventions administratives
202306DL075	Édition des bulletins municipaux – encarts publicitaires
202306DL076	Fonds départemental d'investissements durables – Convention avec le Département de la Sarthe
202306DL077	Etude du site classé du château de Courtanvaux et de son parc
202306DL078	Convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial

La séance est levée à 21h30

APPROBATION DU PRESENT PROCES VERBAL

Le présent Procès-verbal a été approuvé par le conseil municipal en séance du jeudi 29 juin 2023.
Observations des conseillers municipaux : néant

A Bessé-Sur-Braye, le jeudi 29 juin 2023

La Secrétaire de séance,
Mme NELET Annie

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques

Date de mise en ligne sur www.besse-sur-braye.fr. : le vendredi 30 juin 2023